

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

N° 217 — 3 novembre 2021

www.dechets-infos.com

Twitter : @Dechets_Infos 

PMCB (bâtiment)

L'offre d'éco-organismes s'élargit, les textes en attente

Ecominero, candidat éco-organisme, va réunir les principaux producteurs de produits inertes du bâtiment (béton, granulats...). Le décret régissant la filière et l'arrêté fixant le cahier des charges des éco-organismes devraient être publiés avant la fin de l'année.

Les principaux producteurs de matériaux inertes destinés à la construction de bâtiments ont annoncé il y a une quinzaine de jours être en passe de constituer une société destinée à présenter une demande d'agrément pour la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) portant sur les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (dite filière PMCB). Le futur candidat éco-organisme porte le nom d'Ecominero. Il regroupe 5 syndicats professionnels et 14 entreprises ou GIE (voir [le communiqué](#)

[avec la liste des fondateurs](#)). C'est l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) qui s'est notamment chargée de piloter les travaux visant à la création d'Ecominero, avec plusieurs de ses membres, dont l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats). Ecominero envisage de demander un agrément pour les déchets inertes du bâtiment : béton, granulats, produits bitumineux, asphalte... Pour l'instant, les statuts n'ont pas encore été déposés. Le tour

Au sommaire

● TGAP : baisse des recettes en 2020

Les tonnages assujettis ont légèrement baissé en 2020. Les taux moyens perçus également. L'année 2021 devrait être très différente avec une hausse des tonnages et des taux.

—> p. 3

● Europe : une possible interdiction des exportations menace les débouchés et les prix

La révision du règlement européen sur les transferts transfrontaliers pourrait bouleverser le marché des matières recyclées.

—> p. 9

● Mercuriales : éviter une décorrélation des prix

Les contrats indexés sur des mercuriales font courir un risque d'écarts importants avec les prix du marché. Pour s'en prémunir, vérifier les cours régulièrement.

—> p. 11

de table serait déjà constitué mais il n'est pas encore communiqué. Idem pour le nom du futur président ou de la future présidente. Une conférence de presse précisant ces éléments est annoncée pour la mi-novembre.

Un deuxième tour de table ayant lieu après le dépôt des statuts permettrait d'élargir la gouvernance dans un deuxième temps.

Demande d'agrément

Ecominero dit vouloir s'appuyer entre autres sur le réseau des déchetteries publiques pour la reprise des déchets inertes du bâtiment.

Selon ses préfigureurs, le fait que les statuts d'Ecominero n'aient pas encore été déposés n'a pas empêché ses futurs actionnaires de travailler à leur future demande d'agrément. Le dépôt de cette demande ne devrait donc pas se faire en retard.

Concernant la filière dans son ensemble, selon un proche du

dossier, les pouvoirs publics sont déterminés à publier avant la fin de l'année les textes régissant la filière (un décret fixant ses règles, et un arrêté fixant le cahier des charges des futurs éco-organismes et systèmes individuels agréés). Toutefois, compte tenu des délais habituels nécessaires à l'examen des demandes d'agrément (3 à 4 mois), il est peu probable que la filière puisse réellement démarrer le 1^{er} janvier prochain, comme la loi le prévoit pour tant ([article L541-10-1 du Code](#)

[de l'environnement](#), 4^o, issu de l'article 62 de la loi AGECE).

Le budget de la filière étant important (2,7 Md€/an, selon [l'étude de préfiguration de l'Ademe](#)), les conséquences du moindre retard dans le démarrage de la filière, tant pour les metteurs en marché (en termes d'économies de contributions à verser) que pour les collectivités et ceux qui concourent à la collecte et au traitement (en termes de soutiens non perçus) se chiffreront en millions d'euros par jour. ●

Sport et loisirs, bricolage et jardin, jouets, DEEE : pluie de cahiers des charges

Les arrêtés fixant les cahiers des charges des filières de REP des articles de sport et de loisirs (ASL), des articles de bricolage et de jardin (ABJ) et des jouets sont parus au *Journal officiel* du 31 octobre (voir [le JO](#)).

Le même *JO* publie le nouveau cahier des charges de la filière DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Enfin, le décret régissant la filière des huiles minérales est paru au *JO* du 29 octobre. ●

l'éch circulaire

La lettre professionnelle
du recyclage
et de l'économie circulaire

lecho-circulaire.com



Les recettes de TGAP en baisse sensible en 2020

Les tonnages assujettis ont chuté en raison du ralentissement économique dû à la crise sanitaire. Le taux moyen réel perçu a légèrement baissé. L'année 2021 devrait être différente, avec des tonnages en hausse et des recettes accrues du fait de la hausse des taux.

Les recettes de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée au traitement des déchets non dangereux (enfouissement alias « stockage » et incinération) ont connu une baisse sensible l'an dernier, passant de 497 M€ en 2019 à 450 M€ en 2020, soit un recul de 9,5 %, selon les données communiquées à *Déchets Infos* par les Douanes.

Dans le détail, les recettes liées à l'incinération ont connu une légère hausse, passant de 67,8 M€ en 2019 à 70 M€ en 2020 (+ 3,2 %), mais celles liées à l'enfouissement ont chuté de façon importante, passant de 429,3 M€ en 2019 à 380 M€ en 2020 (- 11,5 %).

Baisse historique

L'an dernier, les tarifs unitaires de la TGAP sur l'enfouissement étaient en légère hausse : + 1 €/tonne, avec ou sans réfaction (ceux de l'incinération étaient stables).

Mais c'est surtout la baisse sensible des tonnages enfouis, due en particulier à la crise sanitaire du Covid et au ralentissement de l'économie qu'elle a induit, qui a entraîné la baisse des recettes. En 2020, on a ainsi enfoui un peu plus de 18 Mtonnes de déchets non dangereux, contre plus de 19,7 Mtonnes en 2019, soit une baisse historique de 8,74 %. Même en 2009, après la crise des subprimes, la baisse n'avait pas été aussi importante : moins

6,85 % par rapport à 2008 (nos données ne remontent pas au-delà de 2008).

Du côté de l'incinération, les tonnages ont légèrement augmenté, passant de 14,4 Mtonnes en 2019 à 15 Mtonnes en 2020 (+ 4,4 %). Cela peut être dû, entre autres, au fait que durant les confinements, les salariés confinés déjeunaient chez eux, ce qui a pu entraîner une hausse des quantités de déchets ménagers. Or ces déchets sont davantage incinérés que les déchets des activités économiques (DAE), qui sont souvent enfouis. Enfin, une partie de la baisse des recettes de TGAP est aussi due à la baisse du taux moyen réel

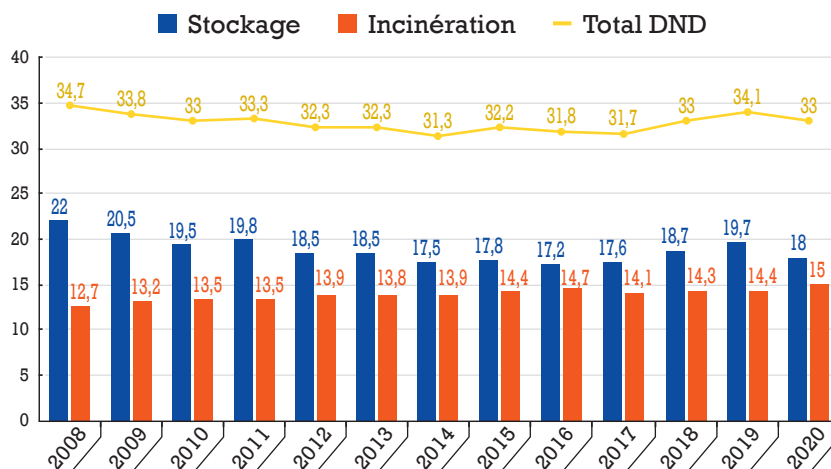
perçu. Pour l'enfouissement, ce taux est passé de 21,74 €/tonne en 2019 à 21,09 €/tonne en 2020 ; pour l'incinération, de 4,71 €/tonne à 4,66 €/tonne.

Catégorie

Cette baisse des taux moyens réels perçus est due au changement de catégorie d'une partie des tonnages enfouis ou incinérés, vers des catégories où les tarifs sont moins élevés, par exemple grâce à une meilleure valorisation énergétique, une certification environnementale, une réduction des émissions de NOx...

Dans le secteur des déchets dangereux, la baisse des

TGAP sur les déchets non dangereux (DND) : tonnages assujettis (en Mtonnes)



Sur la période 2008-2020, les tonnages totaux assujettis sont en très légère baisse. Sur la même échelle de temps, les tonnages stockés ont tendance à se rapprocher lentement des tonnages incinérés. La baisse des tonnages enfouis en 2020 a été importante.

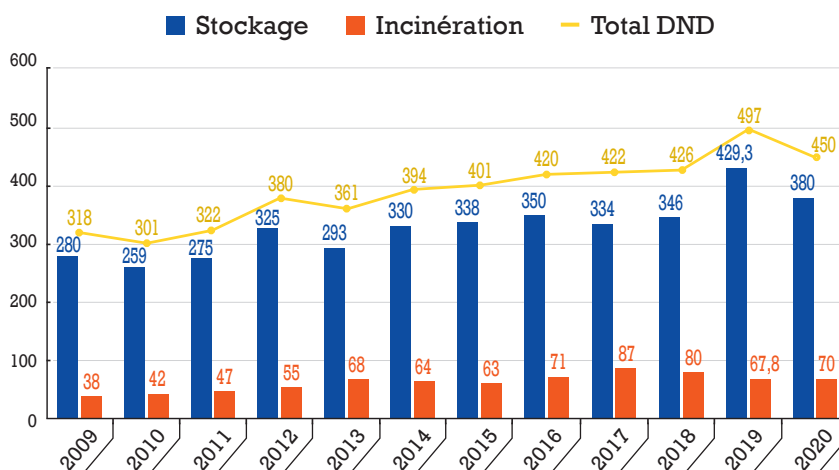
Source des données : Douanes. Graphique : *Déchets Infos*.

recettes a été plus importante que pour les déchets non dangereux : moins 56,9 % pour le stockage et moins 14,5 % pour l'incinération. Cela est dû à une baisse des tonnages (de respectivement 57,7 % et 15,5%). Les taux moyens perçus étaient en légère hausse : pour l'enfouissement, de 25,79 €/tonne en 2019 à 26,32 €/tonne en 2020 ; et pour l'incinération, de 12,98 €/tonne en 2019 à 13,13 € en 2020.

Production accrue

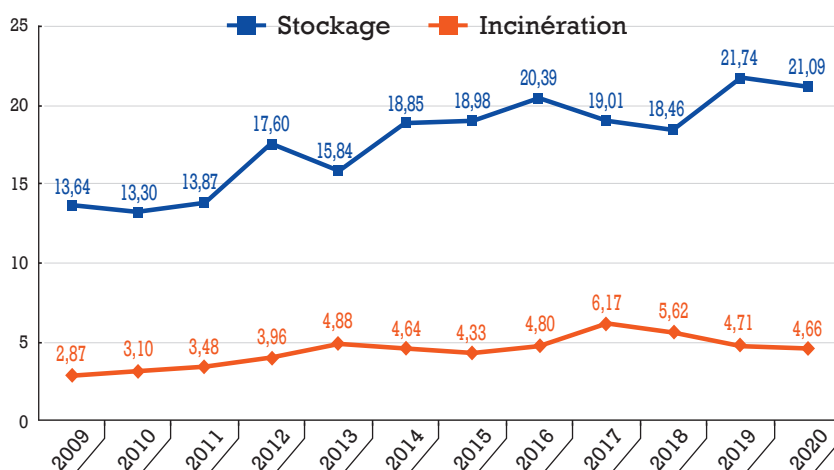
Pour 2021, les recettes s'annoncent beaucoup plus élevées, tant pour les déchets non dangereux que pour les déchets dangereux, et aussi bien pour le stockage que pour l'incinération. En effet, d'une part, la reprise de l'activité économique est marquée, ce qui doit induire une production accrue de déchets. Et d'autre part, les taux unitaires de TGAP appliqués ont très fortement augmenté en application du programme de hausse décidé il y a plusieurs années. Le taux de base pour l'enfouissement est ainsi passé de 42 €/tonne l'an dernier à 54 €/tonne cette année, et celui de l'incinération de 15 à 20 €. Les taux réduits, appliqués lorsqu'il y a réfaction, ont augmenté du même montant, quelle que soit la cause de la réfaction : + 12 €/tonne pour l'enfouissement et + 5 €/tonne pour l'incinération. Signalons par ailleurs que plusieurs observateurs notent ces mois-ci une hausse marquée des prix hors taxe de l'enfouissement, donc hors TGAP. Cela est dû en particulier au fait que les capacités d'enfouissement sont progressivement globalement réduites par les préfets, à l'occasion des renouvellements des arrêtés d'exploitation ou des nouveaux arrêtés pour les nouvelles installations (quand il y en a). Or comme chacun sait, ce qui est rare est cher. Les exploi-

TGAP sur les déchets non dangereux (DND) : recettes annuelles (en M€)



Sur la période 2008-2020, les recettes sont en hausse sensible et de façon presque continue. La baisse constatée en 2020 n'est due qu'à la baisse des tonnages enfouis, elle-même due à la crise sanitaire. Globalement, c'est l'enfouissement qui fournit le gros des recettes. Source des données : Douanes. Graphique : Déchets Infos.

TGAP sur les déchets non dangereux (DND) : taux moyen réel perçu (en €/tonne)



Sur la période 2009-2020, les taux moyens réels perçus pour l'enfouissement sont globalement en hausse. Pour l'incinération, il y a hausse jusqu'en 2017 et baisse (mais moins importante) ensuite. La hausse globale entre 2009 et 2020 est plus importante en valeur absolue pour le stockage (+ 7,45 €/tonne), mais proportionnellement plus importante pour l'incinération (+ 62%). Source des données : Douanes. Graphique : Déchets Infos.

tants profitent donc de la rareté pour augmenter leurs tarifs. Un observateur estime qu'il y a une autre cause à la hausse des prix de l'enfouissement : la faible rentabilité des incinérateurs et des centres de tri (voire leur caractère parfois déficitaire, pour les incinérateurs). Cela pousserait les opérateurs à essayer de maintenir

leur rentabilité en augmentant la rentabilité sur l'enfouissement, et donc les tarifs qu'ils lui appliquent. La facture pour les clients des centres d'enfouissement risque donc d'être particulièrement élevée cette année... en attendant les hausses de TGAP des années suivantes (jusqu'en 2025, selon le calendrier prévu). ●



Plastiques, papiers-cartons, métaux... Des prix très hauts, jusqu'à quand ?

Depuis quelques mois, les prix de reprise des matériaux issus du tri (papiers-cartons, plastiques, métaux...) s'envolent, atteignant, pour certains, des niveaux jamais connus.

Tour d'horizon de la situation actuelle, de ses causes et de sa possible évolution future.

● Des niveaux historiques

Pour les papiers-cartons, la sorte 1.05 — sorte « reine » pour les papetiers et les récupérateurs — se vend actuellement autour de 160 à 180 €/tonne. Il y a un peu moins de deux ans, en janvier 2020, en pleine crise, elle ne se vendait qu'autour de 20 €/tonne. Les prix ont donc été multipliés par 8 ou plus en moins de deux ans, atteignant un niveau jamais vu.

Les sortes moins « nobles » — par exemple la sorte 5.02 alias « emballages ménagers en papiers et cartons », ou la sorte dite « mêlée » 1.02 encore appelée (abusivement, selon certains spécialistes) « gros de magasin » — sont à des niveaux

moindres, autour de 140 €/tonne pour le 1.02 et 160 €/tonne pour le 5.02. Mais elles ont suivi la même tendance très fortement haussière et sont aussi à des niveaux historiquement hauts.

Partis de plus haut

Les plastiques ont proportionnellement moins augmenté que les papiers-cartons, mais il faut préciser qu'ils partaient de plus haut, n'ayant pas connu les mêmes difficultés que les fibreux en 2020. Ce qui ne les empêche pas d'atteindre aujourd'hui des niveaux là encore jamais atteints.

Le PET clair, en particulier, approche aujourd'hui les 600 €/

tonne et selon certains acteurs, il devrait incessamment dépasser ce niveau. Le PET foncé tourne autour de 100 à 140 €/tonne.

Pour l'acier, les prix approchaient en septembre dernier ceux atteints début 2008. Celui de collecte sélective peut actuellement dépasser les 250 €/tonne.

Quant à l'aluminium, il est repris lui aussi à un niveau très élevé, dépassant les 800 €/tonne pour celui de collecte sélective.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces hausses et les niveaux atteints. Ils ne sont pas tous identiques selon les matériaux. ●

● Plastiques : très forte demande de PET recyclé

Pour le PET, la hausse du pétrole joue bien sûr un rôle sur l'évolution des prix, mais selon les spécialistes que nous avons consultés, c'est la demande en recyclé qui est le principal moteur de la hausse actuelle. En effet, de plus en plus de metteurs en marché veulent du R-PET (le PET recyclé) et pour plusieurs raisons. Certains ont fait de l'utilisation de recyclé un argument marketing, pour tenter de « verdir » leurs produits (couettes, meubles, vêtements...) et/ou leurs emballages (bouteilles, flacons, barquettes...). L'incorporation de recyclé est mentionnée sur leurs étiquettes, et ils ne peuvent pas baisser ou supprimer cette incorporation sans modifier leurs étiquettes. En outre, s'ils arrêtaient d'utiliser du recyclé et le mentionnaient, ils perdraient l'avantage marketing initialement recherché.

Incorporation

Par ailleurs, le secteur des boissons sera soumis, à partir de 2025, à des obligations d'incorporation de recyclé, résultant de la directive sur les plastiques à usage unique,



Photo : Olivier Guichardaz

Les granulés de PET recyclés, issu des collectes sélectives, se vendent actuellement plus cher que ceux de PET vierge.

dite directive SUP (« single use plastics ») : 25 % d'incorporation de recyclé en 2025 pour les bouteilles en PET, et 30 % en 2030 pour les bouteilles de toutes les résines (PET et autres). Certains metteurs en marché ont commencé à mettre en œuvre cette incorporation et ils ne souhaitent pas revenir en arrière, fût-ce temporairement. Le résultat de cette forte demande en recyclé est que

le prix des granulés recyclés (produits de la transformation des bouteilles collectées, après un passage au stade de paillettes) est passé au-dessus du prix des granulés en PET vierge : autour de 1 800 € à 2 000 €/tonne pour les premiers, contre environ 1 500 €/tonne pour les seconds. Les prix de reprise des balles de PET, fatalement, suit le même mouvement. ●

● PEHD : des prix élevés malgré une moindre demande que pour le PET

Pour le PEHD, la donne est différente. Le PEHD recyclé ne peut, pour l'instant en tout cas, pas atteindre le « grade alimentaire », c'est-à-dire être apte au contact alimentaire (il ne peut pas être autant chauffé, et donc il n'est pour l'instant pas possible de garantir qu'il soit exempt de contaminants

problématiques). La demande en recyclé n'émane donc pas de l'industrie agro-alimentaire. En outre, il n'y a pas d'obligation d'incorporation de PEHD recyclé, quels que soient les secteurs. Mais certaines entreprises se sont engagées à cette incorporation. En conséquence, la demande

en recyclé est moindre que pour le PET, mais elle est toutefois assez dynamique, car certains secteurs consommateurs (en particulier le bâtiment, pour la fabrication de gaines ou tuyaux, par exemple) connaissent une activité soutenue. Certains acteurs indiquent par

ailleurs que les approvisionnements en PEHD vierge sont parfois difficiles en raison d'arrêts de capacités de production en Europe, par exemple

pour des opérations de maintenance. Enfin, comme pour le PET, la hausse des prix du pétrole tire vers le haut le prix de la résine vierge, et le prix

du recyclé a tendance à suivre. Résultat, les prix de reprise du PEHD grimpent, mais dans une proportion moindre que pour le PET. ●

● Fibreux : forte demande de carton brun

Dans le marché des papiers et cartons, c'est la relance de l'activité économique générale et la poursuite du développement du commerce en ligne qui génèrent une forte demande de carton brun et de sortes mêlées.

À cela s'ajoute, selon un spécialiste, un souhait de certains consommateurs de cartons récupérés de se (re)constituer des stocks, afin de pouvoir faire face à une future hausse de la demande de produits finis — un phénomène constaté généralement lorsque la demande augmente, et qui ne fait que l'accentuer.

Les sortes moins « nobles » que le carton brun (5.02, 1.02...) sont aussi très demandées, notamment parce qu'elles permettent de faire (dans cer-



Photo : Olivier Guichardaz

Le carton brun, qui est un peu la « sorte reine » pour les récupérateurs et les papetiers, est tiré vers le haut par la relance mondiale et le commerce en ligne.

taines limites) du « papier pour ondulé » (PPO), qui sert, comme

son nom l'indique, à fabriquer du carton ondulé. ●

● Acier : rattrapages

La demande en acier est actuellement importante en raison notamment du redémarrage de certains chantiers de construction, ralentis ou stoppés naguère par la crise due au Covid — une forme de tentative

de rattrapage des retards dus à l'épidémie. Dans le domaine de l'automobile, en revanche, les difficultés d'approvisionnement des constructeurs en composants électroniques aboutissent à des ralentisse-

ments de la production, et donc à une baisse de la demande en acier.

Au global, cependant, la demande est dynamique, d'où le niveau élevé des prix actuellement constatés. ●

● Verre : hausse des prix à prévoir au 4^e trimestre

Dans le secteur du verre, on sait que la reprise des matériaux se fait dans un cadre particulier, puisque les repreneurs forment un duopole : Verralia et OI. Le prix de reprise ne résulte donc pas d'un

mécanisme de marché (offre, demande...) mais de règles de calculs fixées par la filière verrière, avec l'accord plus ou moins explicite des éco-organismes et des pouvoirs publics. Au quatrième trimestre 2021,

le prix de reprise du verre devrait passer à 22,18 €, contre 18,75 € au troisième trimestre. Cette modification fait suite à un nouveau calcul opéré par les verriers, sur la base de ce qu'ils estiment être des « sur-

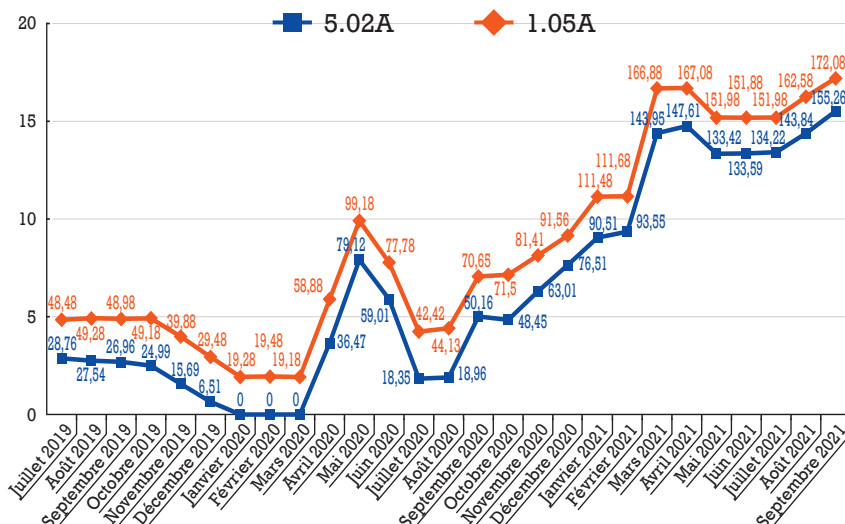
coûts » liés à la baisse transitoire, selon eux, de la consommation de calcaire, suite à la crise due au Covid.

Expertise

Pour mémoire, le prix de reprise était de 24,38 € en juin 2020, avant de chuter, à la demande des verriers et sur la base de leurs propres calculs, à 13,21 € à partir de juillet 2020, et à 13,12 € au deuxième trimestre 2021.

Comme nous l'avons déjà mentionné (voir [Déchets Infos n° 195](#)), le mécanisme appliqué par les verriers revient à faire supporter aux collectivités, sans réelle possibilité de contestation, une baisse des

Prix de reprise des emballages ménagers en papiers-cartons par Revipac, «reprise filière» (en €/tonne)



Source : Revipac - Graphique : Déchets Infos

Après l'effondrement des cours début 2020 puis un retour à des prix relativement courants fin 2020, les prix ont commencé à s'envoler au printemps 2021.

prix calculée sur des bases qui mériteraient d'être expertisées

de manière indépendante, ce qui n'est pas le cas. ●

Les prix devraient rester élevés quelques mois

Plusieurs facteurs économiques et environnementaux devraient, dans les mois à venir, contribuer à soutenir la demande, et donc les prix de reprise, pour tous les matériaux.

Selon les spécialistes que nous avons consultés, il est probable que les prix des papiers-cartons et des plastiques se tassent un peu à brève échéance, compte tenu des niveaux très élevés atteints ces jours-ci. Idem pour les prix des métaux. Mais tous s'accordent à dire qu'indépendamment de ces tassements, le niveau global devrait rester élevé. Plusieurs éléments jouent en ce sens.

Offre

Pour le PET, il n'y a guère de raison que la demande en recyclé faiblisse. Seul un accroissement de l'offre pourrait la

contrebalancer pour limiter la hausse des prix. Mais il faut rappeler que tous les emballages en PET ne sont pas triés et envoyés au recyclage. Ceux qui ne sont pas triés (et qui restent dans les déchets résiduels) contribuent donc, de fait, à accroître la tension entre l'offre de PET à recycler et la demande de PET recyclé. En outre, le PET envoyé en recyclage provient presque exclusivement d'emballages (la collecte des autres produits en PET est embryonnaire ou nulle), alors que le PET recyclé sert pour d'autres applications que les emballages : rembour-

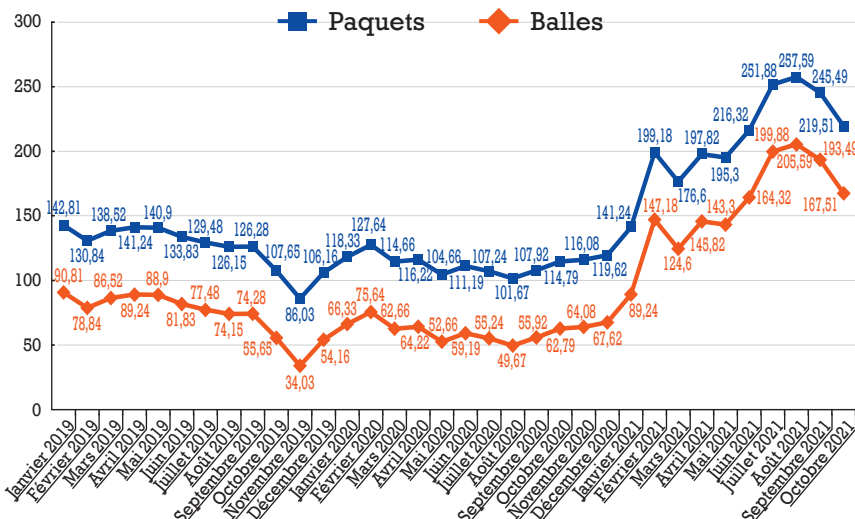
rage, etc. Là encore, ceci ne peut que contribuer au maintien de la tension entre l'offre et la demande. L'approche de l'échéance de 2025 (date à laquelle les bouteilles en PET devront obligatoirement comporter 25 % de recyclé, et ceci dans toute l'Europe) ne pourra que maintenir, et probablement renforcer ce phénomène. Pour le PEHD, c'est moins évident. Tout dépendra en particulier de l'évolution des prix du pétrole et de celle de la demande en produits finis, notamment dans le bâtiment. Pour le carton brun, les professionnels que nous avons

Prix de reprise des emballages ménagers en acier par Arcelor, «reprise filière» (en €/tonne)

consultés ne s'attendent pas, sur le moyen terme, à une baisse de la demande en déchets issus du tri. Ils estiment en effet que le développement du commerce en ligne devrait se poursuivre, ce qui devrait augmenter la consommation de cartons. Par ailleurs, plusieurs usines de production de PPO devraient voir le jour en France et en Europe dans les prochains mois ou les prochaines années (+ 1,2 million de tonnes environ d'ici à 2023). Or ces usines consommeront des cartons et sortes mêlées, ce qui devrait soutenir la demande de ces déchets triés.

Tassements

Comme pour le PET, il est probable que quelques tassements ou quelques fléchissements de la hausse des papiers-cartons se produisent à plus ou moins brève échéance, ne serait-ce qu'en raison de l'arrivée au stade de déchets des cartons et papiers récemment produits et consommés. Mais la tendance à moyen terme devrait se maintenir, estiment nos interlocuteurs.



Source : Arcelor - Graphique : Déchets Infos

Les prix de reprise de l'acier n'ont pas connu d'effondrement début 2020, mais ils suivent actuellement la même tendance haussière que les papiers-cartons.

Pour les métaux, outre le regain général d'activité économique, ce sont les paramètres environnementaux qui pourraient soutenir la demande en matière recyclée. On sait en effet que l'usage de métaux recyclés permet de faire des économies importantes en énergie, d'où un moindre impact climatique, puisque qu'une part de l'énergie utilisée provient d'hydrocarbures ou de charbon. Pour l'acier, par ailleurs, l'usage de

ferraille permet une réduction directe, au stade de la production, des émissions de CO₂ (réduction de l'usage de charbon dans les hauts-fourneaux, ou absence d'usage de charbon dans les fours électriques). En tout état de cause, ces prévisions de tendances doivent être prises avec précaution. Comme le disait l'humoriste Pierre Dac, « les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir »... ●

Europe Une possible interdiction des exportations menace les prix de reprise

La Commission européenne envisage d'interdire les exportations de déchets hors de l'Union européenne, sauf s'il y a sortie du statut de déchet. Cela pourrait poser de très gros problèmes de débouchés, avec un risque d'effondrement des cours sur certains matériaux.

La Commission européenne devrait publier incessamment — le 17 novembre, selon plusieurs sources — un projet de révision du règlement sur

les transferts transfrontaliers de déchets (TTD). A priori, il s'agit d'un document technique et juridique sur ce qu'on peut exporter, et comment, mais

il pourrait avoir des conséquences pratiques considérables. En effet, selon plusieurs sources, la Commission souhaite, avec cette révision,

interdire toute exportation de déchets hors de l'Union européenne, sauf si les déchets en question font l'objet d'une sortie du statut de déchet (SSD) — ce que les parties prenantes appellent en anglais un projet d'« *export ban* ».

Concrètement, cela voudrait dire que les déchets pour lesquels aucune SSD n'est prévue ne pourraient plus du tout être exportés. Cela pourrait toucher par exemple les plastiques, mais aussi les papiers-cartons (un décret français sur la SSD est annoncé pour bientôt, mais l'équivalent européen n'existe pas). Pour les déchets disposant d'une possibilité de SSD, par exemple certains métaux ferreux et non ferreux, l'exportation serait possible via la SSD. Mais selon un spécialiste, cela pourrait compliquer les exportations, voire les rendre fragiles, puisque la SSD n'est pas un « passeport » qui permet à tous les coups de franchir les frontières. Les services douaniers gardent un contrôle de l'application de la SSD et les exportations pourraient être alors être ralenties, ce que les exportateurs n'apprécient guère. En outre, la SSD suppose une procédure à respecter, des audits, ce qui implique des coûts, et toutes les entreprises n'y sont pas prêtes.

Saturation

Pour les papiers-cartons, l'effet d'une interdiction des exportations — si elle est confirmée — pourrait être catastrophique car ni la France, ni l'Europe ne sont autosuffisantes en capacités de recyclage. La future SSD française ne changerait pas grand-chose car si les papiers-cartons des autres pays ne trouvent pas de débouchés dans et hors d'Europe, ils contribueront à la saturation du marché français et européen.



Photo : Olivier Guichardaz

Les prix de reprise du verre en France sont fixés selon des règles qui n'ont pas beaucoup de lien avec un fonctionnement de marché « normal ».

Pour les cartons, en particulier, le déficit de capacités de recyclage en Europe est évalué à 6,5 Mtonnes/an. En cas d'*export ban*, ces tonnes ne trouveraient pas preneurs et il faudrait alors les éliminer en décharge, ou les valoriser énergétiquement, en incinérateurs ou en installations de combustion de combustibles solides de récupération (CSR). Des projets d'usines de production de carton à partir de cartons issus de la récupération existent, mais ils mettront plusieurs mois voire quelques années pour voir le jour, ce qui ne résoudra pas le problème à brève échéance. Et en tout état de cause, même à plus long terme, ils sont pour l'instant insuffisants pour rendre l'Europe autosuffisante.

Pour les plastiques, la donne est un peu différente puisque l'interdiction d'importer des déchets plastiques imposée par la Chine à partir de 2018 a poussé à la création de capacités de recyclage en Europe — même si elles sont encore insuffisantes. Le problème pourrait donc être un peu moins grave. Mais il resterait

sérieux, notamment pour les films.

Europe déficitaire

Pour les métaux ferreux et non ferreux, il existe des possibilités de SSD, mais elles ne portent pas sur toutes les sortes. Et l'Europe est globalement déficitaire en capacités de recyclage, en particulier pour l'acier, dont de grandes quantités sont exportées notamment en Turquie. Le projet d'interdiction des exportations pourrait donc, là encore, causer quelques difficultés.

Sur un plan économique, le fait que des quantités importantes de papiers-cartons, et dans un moindre mesure de plastiques et de métaux ferreux et non ferreux, ne puissent pas être exportées conduira à la production de matières sans débouchés, et donc à une baisse importante, voire à un effondrement, selon certaines sources, des cours sur ces matières, le temps que les investissements nécessaires soient réalisés en Europe et que les usines susceptibles de les consommer soient opérationnelles.

Sur le plan environnemental, à

terme, le bilan devrait en théorie être plutôt positif, puisque certaines matières parcourront moins de kilomètres pour être recyclées. Mais dans un premier temps, on devrait assister à une baisse importante du taux de recyclage de certains matériaux, et à une hausse concomitante des quantités de déchets éliminés (s'il y a les capacités...) ou valorisés énergétiquement (quand c'est techniquement possible, et s'il y a les capacités), à contre-sens des objectifs européens en matière de recyclage.

Déchets problématiques

Dans un courrier adressé le 27 octobre dernier à la Commission européenne, EuRIC, l'organisation européenne des industries de la récupération et du recyclage (dont fait partie Federec), a indiqué souhaiter que les restrictions à l'exportation de déchets ne portent que sur les déchets « *problématiques* » (voir [le courrier — en anglais](#)). Selon EuRIC, pour les autres déchets, le commerce devrait rester libre. Nous ignorions, à l'heure de



Photo : Olivier Guichardaz

Le règlement européen révisé pourrait empêcher toute exportation de déchets non dangereux hors de l'Union européenne, sauf en cas de sortie du statut de déchet.

notre bouclage, l'éventuelle réponse de la Commission à cette proposition.

La France doit présider l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier prochain et pour une durée de 6 mois. Ce sera donc bientôt à elle de piloter le dossier, et peut-être de le faire aboutir. Mais l'élection

présidentielle et les élections législatives françaises, prévues au deuxième trimestre, pourraient compliquer les choses, avec un risque d'instrumentalisation du dossier à des fins politique, dans un sens ou dans l'autre, par tel ou tel camp. Les prochains mois risquent d'être agités... ●

Mercuriales : éviter les décorrélations avec le marché

Baser la vente de ses déchets triés sur les variations de telle ou telle mercuriale, via une clause d'indexation, peut conduire à des prix décorrélés du marché, et donc à des pertes importantes pour le vendeur.

Nous avons pu le constater ces derniers jours : certaines collectivités ont des prix de reprise de leurs matériaux qui sont particulièrement bas au regard des cours actuels — deux ou trois fois plus bas,

parfois pire. Pourtant, ces collectivités disposent de contrats de reprise basés au départ sur des prix qui correspondaient aux prix du marché, et leurs prix ont ensuite été indexés sur des mercuriales censées reflé-

ter l'évolution des cours mois après mois. Dans ces conditions, comment est-il possible d'avoir, au bout de quelques années, des prix qui sont totalement décorrélés du marché ? La cause de ces écarts est pro-

blement à chercher au moins en partie du côté des mercuriales, de la manière dont elles sont faites et des acteurs qui contribuent à leur élaboration. En effet, en règle générale, ce sont des acteurs du marché qui communiquent, à destination d'une sorte de « boîte noire » (pour éviter que les uns connaissent les prix des autres), les prix qu'ils sont censées pratiquer ou constater. De la « boîte noire » sortent ensuite, après travail sur les données, le ou les prix de la mercuriale en question.

Intérêts divergents

Le problème est qu'en fonction de la place qu'ils occupent sur le marché (vendeurs, négociants, acheteurs...), les acteurs qui contribuent aux mercuriales ont des intérêts qui ne correspondent pas



Photo : Olivier Guichardaz

Les prix de reprise de l'acier sont soutenus par le regain d'activité économique, notamment dans le bâtiment.

toujours avec ceux des utilisateurs des mercuriales. En outre, selon certaines sources, les prix communiqués pour

l'édification des mercuriales ne sont pas toujours vérifiés par les éditeurs. Certains s'attachent à faire des vérifica-

16^e

Assises des déchets

12 / 13 JANVIER 2022 • CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES

PLUS RAPIDE, PLUS FORTE, PLUS SOLIDAIRE : ENSEMBLE ACCÉLÉRON LA TRANSITION !

➔ VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX 16^E ASSISES DES DÉCHETS ?
INSCRIVEZ-VOUS

➔ VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LES PARTENAIRES ET AMIS DES ASSISES ?
CONTACTEZ NOUS

WWW.ASSISES-DECHETS.ORG

www.assises-dechets.org

Organisées avec le réseau des DREAL, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Sous l'égide du **Ministère de la Transition écologique - MTE**

Avec le concours de la **REGION PAYS DE LA LOIRE**, de l'**ADEME** et **NANTES METROPOLE**
Avec le soutien de **CITEO, EDF, FNADE, PAPREC RECYCLAGE, SECHE ENVIRONNEMENT, SUEZ, VEOLIA**

tions ; d'autres, apparemment, peu ou pas du tout.

Résultat : les mercuriales peuvent être de qualité très variable, avec des écarts plus ou moins grands avec la réalité. Cela vaut pour les prix ou pour les variations de prix, mais cela peut aussi valoir pour les dates auxquelles les prix ou les variations sont communiquées.

Décalée

Par exemple, un acteur contribuant à une mercuriale pourrait être tenté de minorer les prix à l'achat qu'il communique, pour tenter de faire baisser la mercuriale. Plus subtilement, il pourrait aussi retarder un peu les variations de prix qu'il communique quand les prix augmentent et, à l'inverse, les communiquer sans délai quand les prix baissent. Au bout du compte, la mercuriale qui résulterait de telles informations ne serait pas fausse ; juste un peu décalée. Pour les détenteurs de déchets qui utilisent les mercuriales, les conséquences de tels décalages peuvent toutefois être

assez importantes et se chiffrer, selon les tonnages et les matériaux en jeu, jusqu'à des centaines de milliers ou des millions d'euros.

Pour se prémunir de ce type de situation, le mieux serait que les détenteurs de déchets qui utilisent des mercuriales ou qui ont des contrats d'achats qui s'appuient sur des mercuriales vérifient régulièrement les prix pratiqués par leurs repreneurs et ceux constatés ailleurs, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de décorrélation manifeste avec le marché. Cela demande un peu de temps, parfois de l'argent (pour s'abonner soi-même à diverses mercuriales) pour connaître les prix et comprendre le fonctionnement du marché. En outre, cela nécessite que les contrats de reprise comportent une clause de révision permettant un « recalage » des prix. Mais dès que les tonnages sont un peu conséquents, cela peut constituer un investissement rentable, pour ne pas céder ses matériaux à des prix trop bas. ●



Photo : Stux via Pixabay

Les sortes mêlées (1.02, notamment) peuvent entrer dans la composition du « papier pour ondulé » (PPO), qui sert à faire du carton ondulé. Leurs prix de reprise est donc tiré par la demande en carton brun.

Déchets infos

Actualités, enquêtes
et reportages sur la gestion
des déchets

Parution quinzomadaire
(23 numéros par an)

Diffusion par courriel

13, avenue du Dr Antoine Lacroix
94 270 Le Kremlin-Bicêtre

Directeur de la publication
et rédacteur en chef :
Olivier Guichardaz

guichardaz@dechets-infos.com
www.dechets-infos.com

Déchets Infos est édité par Déchets
Infos, SAS au capital de 6 000 €
(RCS 792 608 861 Créteil). Princi-
pal associé : Olivier Guichardaz.

La reproduction de tout ou partie
du contenu de *Déchets Infos* est
rigoureusement interdite, sauf ac-
cord exprès de l'éditeur.

**La liberté de la presse ne s'use
que si l'on ne s'en sert pas. Elle
peut aussi, parfois, pâtir d'un
manque de ressource. Si les ar-
ticles publiés dans *Déchets Infos*
vous semblent pertinents, le
meilleur moyen de le faire savoir
est de vous abonner. C'est aussi
le meilleur moyen de continuer
à nous lire.**

Si vous effectuez des copies de
numéros ou d'articles de *Déchets
Infos* (par exemple pour une re-
vue de presse), merci d'en infor-
mer le Centre français d'exploita-
tion du droit de la copie (CFC ;
www.cfcopies.com).

Abonnement (TVA : 2,1 %) :

- 1 an, 23 numéros : 195 €HT
(199,10 €TTC),
- 1 an, tarif réduit (ONG,
chômeurs, indépendants...) :
145 €HT (148,05 €TTC)
- 3 mois, 6 numéros, non renouve-
lable : 60 €HT (61,26 €TTC).

Abonnements groupés :

le premier à plein tarif,
les suivants à demi-tarif.

Vente au numéro : 30 €HT
(30,63 €TTC)

Pour s'abonner :

www.dechets-infos.com/sabonner

ISSN 2261-2726

CPPAP : 0520 W 91833

Dépôt légal à parution

© Déchets Infos

Tous droits réservés